

profession **PNP** **nouveau** **papetier**

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS DE LA PAPETERIE

PAPETIERS - FOURNITURISTES - GROSSISTES - GMS - VPC - FABRICANTS

RENTÉE DES CLASSES:

**INTERDACTA FOURBIT
SES ARMES**

RAMETTES:

**LA FRANCE, UN ÉLÈVE
PAS SI MAUVAIS**



**CONIBI - COLLECTE
DE CARTOUCHES
ET AUTRES DÉCHETS**

Emmanuel Labrosse,
responsable logistique
et filières du Conibi

**« NOUS RÉFLÉCHISSONS
À RÉCUPÉRER DES PAPIERS
DE BUREAU USAGÉS »**

Avril 2014 - N° 367 - 8 €

Conibi - Collecte de cartouches et autres déchets

« NOUS RÉFLÉCHISSONS À RÉCUPÉRER DES PAPIERS DE BUREAU USAGÉS »

Le Conibi, consortium regroupant les marques du secteur de la bureautique et de l'informatique, est spécialisé dans la collecte, le recyclage et la valorisation des consommables d'imprimante. Le groupement s'intéresse à la récupération de nouvelles familles de déchets comme les papiers usagés. Entretien avec Emmanuel Labrosse, responsable logistique et filières.



Emmanuel Labrosse, responsable logistique et filières

PNP: Le Conibi a été créé en 2000. Quel bilan pourriez-vous établir ?

Emmanuel Labrosse: Le consortium est né de la volonté des grandes marques de proposer à leurs clients une solution simple pour faire recycler leurs consommables usagés. Il a fallu être opérationnel de suite sur l'ensemble du territoire. À l'époque nous collectons en moyenne sous quinze

jours à trois semaines à la demande des clients (avec de grosses disparités selon les départements). Nous traitons par valorisation

avons très largement augmenté nos points de collecte, amélioré nos processus et nos délais, gommé les disparités.

« Nous prônons la collecte multidéchet lorsqu'elle est possible. »

énergétique les consommables non repris par les fabricants. Depuis, nous

Aujourd'hui, nous collectons en moyenne sous une semaine et valorisons sous forme de matière 70 % des tonnages non retournés dans les usines des fabricants.

PNP: Dans votre schéma de collecte, tout dépend de votre prestataire de service. Sur quels critères les choisissez-vous ?

E. L.: Des critères qualitatifs, ce sont nos représentants ! En ce qui concerne les collectes, nous sommes particulièrement attentifs aux délais d'intervention proposés par les prestataires, à la pertinence logistique du plan de transport permettant de limiter les émissions de CO₂ et à la capacité d'assurer et de garantir la traçabilité des Écobox collectés. En 2013, nous avons réalisé 34 000 collectes et, pour chacune d'entre elles,

nous savons quels sont les consommables collectés et de quelles façons ils ont été valorisés. Cela nous permet, entre autres, d'établir des bilans de recyclage propres à chaque client.

PNP: Il existe encore des « brebis galeuses » chez les prestataires...

E. L.: Oui, bien sûr. N'oublions pas que l'environnement est devenu un véritable business. Bon nombre d'acteurs considèrent ce secteur comme un vecteur d'épanouissement financier. À nous d'être vigilants. C'est la raison pour laquelle nous choisissons nos prestataires sur consultation. Nous nous assurons de leur conformité réglementaire, de leur capacité à réaliser la prestation dans le respect de notre cahier des charges. Nous les suivons régulièrement, nous les auditons.

Qu'il s'agisse de nos prestataires qui collectent, de nos prestataires qui trient ou de nos prestataires qui valorisent. Seuls les critères et indicateurs changent, mais la démarche reste la même.

PNP: Pour en revenir à la création du Conibi, pourquoi en 2000 et pas avant ?

E. L.: C'était il y a presque quinze ans et sans aucune obligation réglementaire, ce qui est encore le cas aujourd'hui. À cette époque, la directive D3E sur des déchets d'équipements électriques et électroniques était en cours d'élaboration, et la question de la présence du consommable dans le périmètre était posée. Les fabricants ont décidé d'anticiper plutôt que de subir, et d'assumer leur responsabilité de producteur dans une démarche volontaire. Une prouesse ! La mise en place du service a également permis aux fabricants de répondre



aux attentes de leurs clients certifiés ISO 14001 ou cherchant à recycler leurs consommables. Elle leur a aussi permis de récupérer leurs cartouches pour les recycler en interne dans leurs usines. Ce qui représente 25 % des tonnages collectés.

PNP : 25 % seulement... c'est peu.

E. L. : Quand votre consommable est un bidon d'encre, l'intérêt de le réutiliser dans une machine est moindre par rapport à une cartouche laser. Compte tenu des quantités de bidons collectés (plus de la moitié de nos volumes), je dirais qu'il s'agit plutôt d'un bon ratio. Il est également important de noter que 70 % des tonnages non retournés aux usines sont valorisés sous forme de matières (plastiques, métaux, etc.). Les 30 % restant sous la forme d'énergie.

PNP : Cette collecte vous permet également d'assécher le marché pour les fabricants de cartouches compatibles.

E. L. : (large sourire) Notre objectif est de collecter les cartouches de nos adhérents pour alimenter leurs usines. Pour celles qui ne sont pas acceptées en usine, de les valoriser au mieux, c'est-à-dire en privilégiant les solutions de valorisation matière. Franchement, nous n'asséchoons pas le marché ! Nous sommes loin de tout collecter. 69 millions de consommables laser, jet d'encre et bidon sont consommés chaque année, soit quelque 12000 tonnes. Sur ce chiffre, l'ensemble de la filière récupère 5000 tonnes, soit 42 % du total : 2100 par les fabricants dont 1000 tonnes par Conibi (1800 tonnes si on

compte les produits professionnels). Il reste encore beaucoup de produits à collecter.

PNP : Si je comprends bien sur 12 000 tonnes 6 000 tonnes partent à la poubelle...

E. L. : C'est malheureusement exact, mais nous n'avons pas à rougir ces chiffres. Même si le taux de retour est, bien sûr, à améliorer c'est déjà un bon niveau de performance pour une filière non réglementée.

PNP : Les 1 800 tonnes récupérées par le Conibi ne concernent pas que les cartouches. Êtes-vous prêts à étendre votre offre de matières collectées ?

E. L. : Cela est déjà le cas. Ces 1800 tonnes ne

concernent que les consommables, mais nous collectons également d'autres déchets de bureaux (équipements bureautiques et informatiques, piles, lampes, etc.). Cela représente environ 5 % de nos activités. Ainsi, en mutualisant les déchets collectés, nous limitons nos émissions de CO₂ et apportons un service client qui a encore plus de sens environnemental. Lorsque nous signons un accord avec Mondial Relay (voir encadré), nous nous intéressons également à la performance environnementale de ces collectes. Par la signature de cet accord, nous rendons le recyclage accessible même aux plus petites entreprises, mais nous prenons en charge ces consommables dans

De la logistique à la collecte de cartouches

À 43 ans, Emmanuel Labrosse, responsable logistique et filières, est arrivé au sein du consortium en 2003. Il s'occupe notamment, au sein du Conibi, d'identifier, de sélectionner et de suivre les prestataires de services qui auront en charge la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets auprès des clients du consortium. Avant le Conibi, Emmanuel Labrosse travaillait chez Veolia en tant que responsable commercial sur l'activité traitement des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Encore précédemment, il a géré les questions liées à l'environnement chez un logisticien.

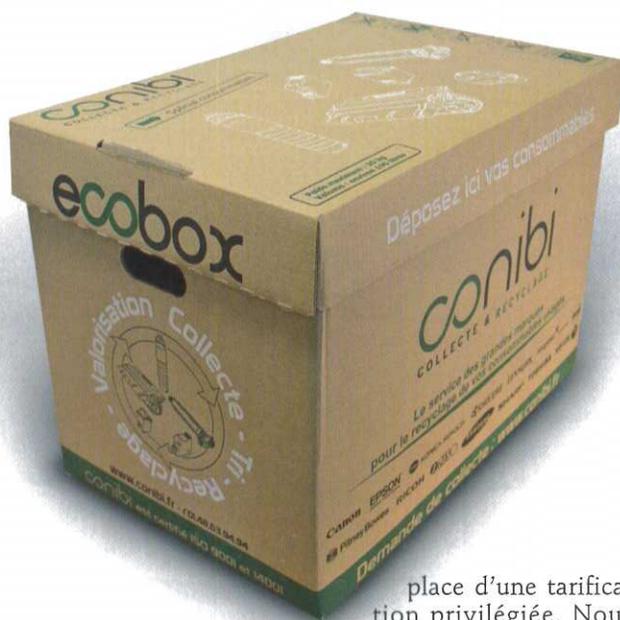
une logistique retour. Le transport des cartouches peut être réalisé sans générer d'émission de CO₂ spécifique. Cela dit, nos 5 % d'activité connexe sont appelés à augmenter. Autant faire profiter de la collecte des consommables dans son entreprise pour faire enlever d'autres déchets, vous ne trouvez pas ?

papiers de bureau usagés dans les entreprises. Mais l'intégration du service dans notre organisation logistique est assez compliquée. Nous prônons la collecte multidéchet lorsqu'elle est possible. Pour les collectes de D3E et de piles, nous poussons déjà nos clients à adopter cette démarche, avec la mise en

PNP : La Poste s'intéresse à la récupération des cartouches. Cela vous inquiète-t-il ?

E. L. : Nous sommes bien sûr attentifs ! La collecte des cartouches est un secteur concurrentiel, ne l'oublions pas. Nous devons toujours chercher à nous différencier de nos concurrents par la qualité de nos

« Franchement, nous n'asséchoons pas le marché ! Nous sommes loin de tout collecter. »



PNP : Vous souhaitez donc collecter de nouvelles familles de produits ?

E. L. : Nous réfléchissons à récupérer également des

place d'une tarification privilégiée. Nous pouvons nous le permettre, car le rythme des collectes de ces déchets demeure moins fréquent que celles des cartouches. En revanche, c'est l'inverse avec le papier car nous en consommons plus. Alors nous envisageons de travailler avec un partenaire déjà spécialisé dans la collecte du papier. Mais pas de précipitation et peut-être que nous ne ferons rien. Nous voulons proposer une prestation simple et économiquement acceptable pour nos clients qui sont pour 50 % d'entre eux des entreprises de moins de 200 personnes.

services et leur adéquation aux attentes des clients. L'avantage que nous avons est notre mode de financement. L'ensemble de la chaîne de collecte, de la fabrication de l'Écobox à la valorisation des déchets, est pris en charge par les adhérents de Conibi. Si le déchet est à la marque d'un des constructeurs du consortium, le client ne paie rien. Notre modèle économique est unique, il n'existe nulle part ailleurs sur la filière cartouches. C'est une exception française. Nos concurrents sont sensibles, eux, aux variations du marché. Lorsque les prix de vente des cartouches sont élevés tout va bien et le service est là. Lorsque les prix s'effondrent, le service en pâtit souvent.

PNP : Mais si dans vos Écobox se trouvent des cartouches compatibles...

E. L. : Nous les prenons naturellement et les finançons jusqu'à hauteur de 5 % de la masse totale récupérée. Au-delà, nous demandons une participation financière à notre client. Il est logique que les adhérents du Conibi ne paient pas pour leurs concurrents. Du reste,

Le Conibi en chiffres

Le Conibi compte 39 000 points de collecte en propre, soit 135 000 Écobox installés dans les entreprises. Chaque année, quelque 1800 tonnes de déchets sont recyclées : 55 % de la matière sont transformés et valorisés, 25 % retournent chez les constructeurs, et 20 % servent à l'alimentation énergétique. En 2012, dans les métaux, 378 tonnes d'acier, 81 tonnes d'aluminium et 11 tonnes d'Inox ont pu être récupérées, et pour les plastiques, 332 tonnes de polystyrène et d'ABS et 23 tonnes de polyéthylène. Enfin, 75 tonnes de poudre de toner ont été réutilisées comme matière première. Le Conibi fait appel à trois centres de tri. Le premier est situé en Belgique et traite les deux tiers des déchets, car c'est également un centre de valorisation, les deux autres sont en France.



Pour la réception des déchets, le conteneur Écobox a une contenance d'une centaine de litres (hauteur 45 cm ; longueur 60 cm ; profondeur 40 cm).

chaque membre du consortium finance en fonction de ce qui était récupéré à sa marque.

PNP: Ne craignez-vous que de nouveaux règlements européens viennent perturber votre modèle d'entreprise?

E. L. : Bruxelles a mis à jour la directive D3E, dite D3E n° 2. Désormais, c'est

à chaque pays membre de la transposer en droit national. Il est envisagé d'y inclure les consommables informatiques, mais pas tous. Aujourd'hui nous ne savons pas si les cartouches vont rentrer toutes ou en partie dans le périmètre du décret d'application. Cela dit, la France n'est pas restée inactive et a pris les devants. Fin 2011, un accord volontaire a été signé entre le ministère de l'Écologie et les constructeurs afin de développer et de favoriser la collecte des consommables. Parallèlement, une

Le Conibi : repères...

Le Conibi, consortium informatique et bureautique, a été créé le 27 janvier 2000.

Présidente : Agnès Bravo

Siège : Paris Nord Villepinte (93)

Adhérents ou actionnaires : Canon, Epson, Infotec, Konica Minolta, Kyocera, Lexmark, Néopost, NRG (Nashuatec, Rex-Rotary, Gestetner), Océ, Pitney Bowes, Ricoh, Riso, Samsung, Sharp, Toshiba, Xerox

Chiffre d'affaires : 4,5 millions d'euros

Statut : Filière REP (responsabilité élargie du producteur) volontaire

Activité : collecte, recyclage et valorisation des consommables bureautiques et informatiques et DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)

Clientèle : 50 % PME, 20 % l'administration, 20 % des grands comptes et 10 % des professionnels de la reprographie

Couverture : ensemble du territoire

Le Conibi est certifié ISO 9001 et ISO 14001

Membre du Snessi, Syndicat national des entreprises de systèmes et de solutions d'impression

convention similaire a également été signée par l'ensemble de la filière. Ces deux accords courent jusqu'à fin 2015 et sont à considérer dans les travaux de transposition.

■ F. L.

Accord avec Mondial Relay

Le consortium Conibi a conclu, en juillet dernier, un partenariat avec Mondial Relay, entreprise spécialisée dans la livraison de colis aux particuliers, des TPE et des PME. Les essais sont concluants, et les usagers peuvent désormais renvoyer directement leurs consommables à Conibi en utilisant les quelque 4 300 Points Relais de Mondial Relay; il s'agit généralement des magasins de proximité.

Chaque année, le Conibi collecte 1 800 tonnes de cartouches.

